



Compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Evelyne SANSQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Absent : Mr Wilfried CHARLES.

Excusé : Mr Yannick JAUCEN.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DOS ANJOS.

Assiste : Mme Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

1/11-04-2019 DROIT DE PRIORITÉ : CESSION PAR L'ETAT DE SES PARCELLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir la parcelle ZA 18 d'une contenance de 43 742 m² et d'une valeur vénale de 15 000 €.

2/11-04-2019 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte :

- le compte de gestion 2018 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3/11-04-2019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en l'absence de Mr le Maire adopte :

- le compte administratif 2018 tel que présenté et qui est conforme au compte de gestion 2018.

4/11-04-2019 AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent 905 120-82
- affectation complémentaire en réserve (1068) de 90 082-80
- résultat reporté en fonctionnement (002) de 815 038-02
- résultat d'investissement reporté (001) déficit : 8 277-12
- de valider comme présenté le résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

5/11-04-2019 TAUX DE FISCALITE 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de maintenir les taux actuels à savoir : taxe habitation : 21.42 %, taxe foncier bâti : 21.30%, taxe foncier non bâti : 30.12 %.

6/11-04-2019 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter la subvention 2019 :

- du FC Fleuré pour un montant de 3000 €,
- de l'APE pour un montant de 1700 €,
- du POINT JEUNES pour un montant de 1350 €,
- du CAF pour un montant de 750 €,
- des DSB pour un montant de 350 €,
- du CR 85 RANDO pour un montant de 300 €,
- de l'ACCA pour un montant de 300 €, (Mr Jean-François NEVEU a quitté la salle)
- de FLEUR ET POUCE pour un montant de 200 €,
- de l'UFACVG pour un montant de 150 €,
- d'AVENIR 147/149 pour un montant de 20€,
- du Fonds Solidarité Logement pour un montant de 20 €.
- de voter une enveloppe de 860 € pour d'autres projets d'associations à venir.

7/11-04-2019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2019 tel que présenté.

La séance est levée à 19h05.